



Une casse sociale évitée in extremis...



Après la réunion locale du 28 janvier, un groupe de travail « mixte » (DI/DG) est organisé ce 07 février. Y participent pour la Direction Générale : MM. Jean-Michel THILLIER (adjoint à la directrice générale et président de séance) et Pascal Decanter (chef du bureau RH3 – gestion des carrières et du personnel). Y participent pour la DI des Hauts-de-France : MM. Éric Meunier (directeur interrégional) et Gilbert Beltran (Directeur régional de Dunkerque).



Introduction : Réactions suite à la déclaration liminaire

Suite à notre déclaration liminaire (voir ci-après en annexe), M. THILLIER a réagi sur 3 points :

- Le « Brexit dur », ce à quoi il donne peu d'importance avec les formalités douanières de prévues et les accords de libre-échange sous forme de négociations commerciales.
- La suppression annoncée de 3000 postes avec la perte des missions fiscales. Pour lui, l'impact sera bien plus faible (il ne donne aucun chiffre).
- Le suicide du collègue au bureau d'Amiens : il nous accuse de dramatiser et d'instrumentaliser la situation. Cela a donné part à un vif échange entre le DG adjoint et notre délégation.



I – Cas des agents titulaires

Cela concerne les restructurations des Bureaux de contrôle de Dunkerque et de Calais. Les agents titulaires de ces bureaux pourront s'inscrire au tableau annuel de mutation (TAM) à l'ouverture de celui-ci le 17 février 2020.



1°) Présentation

Au vu de l'article 62bis de la loi 84-16 (relatif aux restructurations), ces agents seront :

- prioritaires dans le département sur les emplois vacants mais aussi dans une autre administration telle que DGFIP ou INSEE,
- super prioritaires sur les postes vacants en douane. Ils passeront devant tous les agents non restructurés sur le TAM et seront départagés selon les critères du RP Mutations en cas d'égalité.

Une rencontre est prévue avec les agents titulaires pour connaître leurs desideratas dans l'année 2020. Cet accompagnement devrait démarrer dès le mardi 11 février 2020.

La « haute » administration s'engage à prendre en compte des paramètres personnels pour assurer la mobilité dans les meilleures conditions possibles (avant la date du 1/09/2020 pour les collègues concernés qui le souhaitent).

La décision d'affectation pourra aussi être prise rapidement afin de faciliter les procédures financières (primes de restructuration).

Attention, les titulaires restructurés seront prioritaires sur le 1^{er} mouvement suite au tableau en Mars et sur le 2^{ème} mouvement suite au tableau de Septembre. Cependant la procédure de restructuration est valable jusque fin décembre 2020.



2°) Décision

Nous avons obtenu de l'administration que ces agents restructurés aient :

- un nombre de choix illimité sur les résidences demandées au tableau,
- pas de limitation de choix pour poste à profil,
- la possibilité de s'inscrire pour changement de branche en SU (dérogation de l'obligation de 3 ans dans la branche).

Dans le cadre de la restructuration, les points sont entièrement gardés.



II – Cas des agents stagiaires



1°) Présentation

La date de titularisation est :

- le 4 mars 2020 pour la 6^{ème} session
- et le 20 Mai 2020 pour ceux de la 7^{ème} session.

La restructuration sera effective à la date de titularisation des stagiaires, le 4 mars 2020.

La « haute » administration s'engage à un **suivi individuel** des agents pour examiner les contraintes et leur possibilité de mouvement.

Le mode de classement pour ces stagiaires est le suivant :

- Priorisation de la 6^{ème} session
- puis de la 7^{ème} session
→ antériorité et postérité des sessions.

La 7^{ème} ne peut prendre des postes déjà positionnés par la 6^{ème}.



2°) Notre position

La « haute » administration n'a pas cédé sur notre demande d'élargir la liste de postes proposés avec les postes qui étaient proposés en sortie d'école de ces sessions.

Nous avons tout de même obtenu la création de nouveaux postes afin de satisfaire les choix de ces collègues. Les postes suivants ont donc été ajoutés à la liste des postes initialement proposés :

- 1 poste à Tourcoing,
- 3 postes à Dunkerque,
- 2 postes à Lille,
- 1 poste à Info Douane Service (IDS) Valenciennes
- et 1 poste à Arras

Cela a relevé la liste des choix offerts à 57 postes pour un total de 44 stagiaires.



3°) Décision

Nous avons au début de ce Groupe de travail :

- 34 agents qui obtenaient leur 1^{er} choix,
- 4 agents qui obtenaient leur 2^d choix
- et 6 agents qui ne voyaient aucun de leurs « vœux » exaucés.

Après des débats animés mais constructifs, nous arrivons à :

- 39 stagiaires avec leur 1^{er} choix
- et 5 stagiaires avec un 2^d choix.

Suite à l'intervention de notre délégation pour connaître les **droits à l'inscription au TAM** de ces stagiaires restructurés, la « haute » administration a été incapable de répondre.



En résumé

Au final la « haute » Administration s'engage à :

- **prendre contact avec chacun des stagiaires** pour déterminer ensemble leur date de prise de fonction dans leur nouveau service (en fonction des situations personnelles et familiales),
- **annoncer aux restructurés** le montant des **primes** auxquelles ils peuvent prétendre,
- **déterminer la date d'inscription au TAM** de ces stagiaires,
- **faire preuve de beaucoup de souplesse lors des oraux** de titularisation fin février.



Pour SOLIDAIRES siégeaient : Nicolas Boudoux (élu en CAPC), Hervé Chancel (réfèrent écoles) et Charles Croquelois (co-secrétaire section Hauts-de-France). Pour plus de précisions, les contacter.

Annexe : notre déclaration préalable



**GT Réaffectations
des agents BREXIT
du vendredi 7 février 2020**



Carrière

préalable

Monsieur le Président,

Nous voilà réunis ce jour pour un GT historique ! À force d'en parler, il est arrivé. Oui, le BREXIT a bien eu lieu mais, contrairement au pari pris par notre Administration et ainsi que nous l'avions annoncé au sortir des urnes ¹, ce n'est pas un BREXIT dur.

Rien de grave. Vous avez la variable d'ajustement.

Celle qui ne vous sert que de statistiques et de cases à remplir. Celle dont vous faites fi de la situation professionnelle, familiale et morale. Non, nous ne parlons pas là de moyens matériels...mais de moyens humains. D'hommes et de femmes. De collègues !!!!

Aujourd'hui, nous sommes présents à ce Groupe de Travail pour soutenir nos collègues, en espérant trouver des solutions qui conviennent à tous. Tous, incluant seulement ces 44 agents.

Et non les souhaits de notre « haute » administration qui nous fait honte. Une « haute » administration incapable de réagir en prenant en compte le bien être de ces agents. Un avant goût de ce qui attend désormais l'ensemble des douaniers avec la fin des Commissions Administratives Paritaires (CAP) de mutations et la simplification du dialogue social.

Alors, vous mettrez sûrement en avant durant ce Groupe de Travail, que seuls 4 de ces agents ne se verront pas attribuer leur premier choix. Et que 6 agents seulement ne pourront se voir offrir un poste de leur choix.

Mais nous ne manquerons de vous répondre qu'il ne s'agit pour la plupart que de choix par défaut. Et que pour ces 10 agents, déplacés d'office, l'Administration des douanes se doit de faire l'effort de les affecter dans leur premier choix. Car la grande famille qu'est la Douane peut se permettre ce petit cadeau. Si nous ne sommes pas capables de satisfaire 4 agents, qu'allons nous faire des 3000 douaniers qui sont concernés par la perte de nos missions fiscales ?

Nous profiterons de ce Groupe de Travail pour remettre au centre de la discussion l'Humain.

L'actualité nous donnant malheureusement raison. Nous déplorons le suicide de notre collègue sur son lieu de travail à Amiens, bureau de cette Direction Interrégionale des Hauts-de-France. Nous aurons donc une pensée pour sa famille, ses proches et ses collègues. Certes, le procureur de la République s'est empressé de dédouaner notre administration, mais se suicider sur son lieu de travail n'est pas un geste anodin.

Nous le savons, vous le savez ! Comme à sa triste habitude, l'administration des douanes le niera, mais certains courriels le prouveront... Et comme à son habitude, l'Administration des douanes n'en sortira pas grandi.

C'est pourquoi il est important de travailler ensemble, pour que ces faits ne se reproduisent plus. Nous ne sommes pas que des chiffres sur un papier, nous sommes tous des agents des douanes, avec notre passion pour notre métier et nos missions ; mais aussi nos faiblesses, celles qui naissent devant cette douane qui part en lambeau au profit des statistiques et des idéologies gouvernementales.

SOLIDAIRES douanes a contacté individuellement chaque collègue pour connaître ses vœux, les vrais et non ceux imposés par une liste restrictive. Des nombreux retours, il ressort un énorme mal être, même de l'injustice voire de l'acharnement. Et cela à moins de 15 jours de leur oral de fin de stage pour certains. Oui, le mal est fait ! Aussi devons nous aujourd'hui trouver les bonnes solutions qui nous permettront d'éviter le pire.

Au delà de l'incapacité qu'à l'Administration à gérer son personnel avec dignité, SOLIDAIRES Douanes espère simplement que nous arriverons aujourd'hui à satisfaire l'intégralité des premiers choix de nos collègues.

Le vendredi 7 février 2020
La délégation SOLIDAIRES Douanes

¹ Voir nos communiqués *Plus qu'un coup de semonce* et *Lucide Albion* (juin 2016) :
<http://www.solidaires-douanes.org/Brexit>

Une casse sociale évitée in extremis...



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org